



## Déclaration FSU au Comité Technique Ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 2020

Monsieur le DRH,

Dans un contexte particulièrement démoralisant de réformes successives déstructurantes et de saignée des effectifs, nous sommes réunis aujourd'hui en CTM pour évoquer un certain nombre de sujets qui participent de cet état.

Tout d'abord, l'OTE ou « l'Omniprésente Tartufferie de l'Etat. »

Présentée comme tout d'abord sous l'appellation CAP 2022, cette réforme organisationnelle nous est vendue comme la meilleure réponse aux besoins des Français en matière de services publics, permettant dans notre ministère la mise en place d'un prétendu continuum de l'insertion grâce au rapprochement des réseaux travail, emploi et cohésion sociale.

L'hypocrisie a même été poussée jusqu'à vouloir faire croire que cette réforme insensée serait également une bonne chose pour les agents.

Nous savons tous qu'au-delà du calendrier totalement déconnecté des préoccupations des citoyen.nes et des agent.es, alors que la crise sanitaire ne fait que renforcer le besoin d'un service public fort et au plus proche des usagers, le fond même de cette réorganisation va à rebours de notre conception des services de l'Etat.

La FSU ne peut que redire avec force ce qu'elle a déjà dit à plusieurs reprises, elle est opposée à cette réforme qui va faire implorer les services, menacer l'indépendance de l'inspection du travail, et finir de déstabiliser des organisations déjà vacillantes car bien malmenées dans un passé récent, raisons pour lesquelles, comme toutes les organisations syndicales, elle a voté contre le projet de décret de création des DREETS et DDETS lors du CTM du 25 novembre dernier.

Malgré de nombreuses demandes, au cours des 12 derniers mois, les représentant.es du personnel ainsi que les agent.es n'ont eu que très peu d'informations sur l'OTE. Et quand nous parlons d'informations, il s'agit d'informations fiables, précises et données à temps, qui permettent de savoir ce que sera l'avenir et de décider en connaissance de cause pour ceux-celles qui sont visé.es par les transferts imminents.

Or il semble que l'avenir des agent.es ne soit pas une préoccupation pour les technocrates et tant pis si entre création des SGC et création des nouvelles DREETS/DDETS, les collègues ne s'identifient plus à rien et se demandent pour certains où ils vont pouvoir poursuivre leur carrière et dans quelles conditions ?

On pensait avoir touché le fond avec la réforme territoriale, hélas le pire n'est jamais certain... Nous sommes dans un bateau ivre, des services centraux jusqu'aux services déconcentrés. Quid de la mise en œuvre des préconisations du cabinet SECAFI ? Quid de la nécessaire cohérence dans ce projet ? Quid de « l'accompagnement » du cabinet Bearing Point ?

En ce qui concerne les Lignes De Gestion promotions, même si ce point a été finalement retiré de l'ordre du jour, il nous faut de nouveau attirer votre attention sur le fait que ces LDG ouvrent la porte à l'arbitraire légalisé, au règne de l'opacité, bien loin de la valorisation des parcours professionnels dont vous vous faites le promoteur.

Quant aux mobilités, dans certains départements, quand il faut attendre des semaines pour une mobilité interne via la Plateforme de l'Emploi Public, il reste possible en quelques jours de créer en catimini un poste « fléché », sur un coin de table, au mépris des règles, au bon vouloir de certains chefs de services.

Nous profitons de ce CTM pour vous demander, une fois de plus, qu'un bilan des LDG mobilité nous soit adressé.

Pour ce qui est de la vie des services, être contrôleur.se au ministère du travail, depuis quelques années, c'est appartenir à un « corps mis en extinction », devoir passer par un concours aux résultats incertains pour trouver une issue, pour une partie d'entre-eux-elles subir la négation de leur expérience professionnelle, le blocage de la mobilité sur les postes d'agents de contrôle qui perdure malgré les engagements de la ministre...

Ce n'est pas d'un soutien psychologique individuel dont ils-elles ont besoin, c'est d'un avenir professionnel !

Nous débattons de l'instruction relative au dispositif de rupture conventionnelle, procédure sur laquelle notre organisation a les plus vives réserves. Mais, pour celles et ceux qui sont intéressés par cette possibilité de partir, nous ne pouvons passer sous silence le peu de considération des agent.es (encore une fois) dont fait preuve l'administration, lorsque des agents et agentes, pour des raisons qui leur appartiennent, décident de bénéficier de cette expérimentation. Depuis la parution du décret d'application en janvier, des demandes, dont l'administration n'a pas jugé bon d'accuser réception, ont été formulées. La DRH a soufflé le chaud et le froid, entamant des procédures, les arrêtant, les reprenant. Les agent.es ont été ballottées entre l'administration centrale et les DIRECCTEs, sans savoir où en était la procédure, des mois d'attente, des opportunités de départs manquées... Et au final une procédure qui relève de la course d'obstacles et une culpabilisation des agent.es, leur indemnité pénalisera leur service de départ pour autant que ce dernier ait donné un avis favorable...

Enfin, chat échaudé craignant l'eau froide, nous craignons quelque peu la marmite d'eau bouillante qui semble prête à se déverser sur des collègues voire des représentants du personnel dans le Grand Est et que dans le même temps les agents de la région ARA fassent les frais d'une exfiltration qui permet de ne pas affronter les faits. C'est ni fait, ni à faire !

Lors du dernier CTM, vos propos volontairement évasifs et circonspects sur la procédure ayant permis à la RUD de la Marne de bénéficier de la protection fonctionnelle suite à un dépôt de plainte tout aussi fumeux, laisse augurer d'éventuelles nouvelles procédures disciplinaires, alors que le sort fait à Anthony SMITH continue aujourd'hui de creuser le fossé entre la hiérarchie et ceux-elles qu'elle est censée protéger au lieu de s'évertuer à mettre sous l'éteignoir, les agent.es.

Pour conclure, sur tous ces sujets, nous appelons l'Administration à la raison. Il est plus que temps d'offrir à toutes celles et tous ceux qui œuvrent quotidiennement dans nos services, des raisons de croire que demain sera peut-être mieux qu'aujourd'hui.